

■ Je déclare adhérer ou faire adhérer la société sus-visée à l'ARA.PL du Pays d'Aix et de Vaucluse créée en application des dispositions du décret n° 77.159 du 31.12.1977 *.

■ Je déclare souscrire à l'engagement d'amélioration de la connaissance des revenus conformément à l'article 1649 quater F du code général des Impôts.

■ **Je m'engage :**

- à respecter l'obligation de souscrire des déclarations sincères et complètes et à les transmettre chaque année à l'ARA.PL préalablement à l'envoi aux services des Impôts,
- pour les adhérents dont l'activité est soumise aux taxes sur le chiffre d'affaires, fournir copies de toutes les déclarations de taxes sur le chiffre d'affaire,
- à régler dans le mois qui suit mon inscription et ensuite chaque année dans les 2 mois qui suivent l'appel, le montant de la cotisation annuelle,
- à accepter les contrôles diligentés par l'association :
 - Contrôle Formel des documents comptables et des déclarations de taxes sur le chiffre d'affaires, (si concerné)
 - Contrôle de Cohérence et de Vraisemblance entre la comptabilité, la déclaration n°2035, les déclarations de taxes sur le chiffre d'affaires (si concerné),
- à respecter l'arrêté du 12 mars 1979 * :
 - en affichant dans les locaux destinés à recevoir la clientèle « Membre d'une Association Agréée par l'Administration Fiscale, acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom. »
 - en portant sur mon papier entête « Membre d'une Association Agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté. »
- à autoriser le président de l'Association à communiquer ou à demander à mon Conseil tous les renseignements nécessaires concernant ma comptabilité et ma déclaration fiscale.
- à tenir les documents prévus aux articles 99 et 101 bis du code général des impôts, conformément à la nomenclature comptable des professions libérales (arrêté du 30 janvier 1978), ou à un plan comptable professionnel,
- à mentionner sur le livre des recettes l'identité complète des clients, le montant, la date et la forme du versement des honoraires et la nature de la prestation (sous réserve des assouplissements prévus à l'égard des adhérents soumis au secret professionnel).

■ Je reconnais que le manquement à ces obligations pourrait entraîner mon exclusion de l'ARA.PL du Pays d'Aix et de Vaucluse.

Fait à, le

Prénom, Nom Ou Raison Sociale :

Signature : (Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».)

* Décret du 77.159 du 31.12.1977 et arrêté du 12 mars 1979 (disponibles sur notre Site Internet).